

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

La loi sur l'architecture

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont des associations dont le statut est défini par la loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture.

« Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Les interventions du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont gratuites ».

Le CAUE de la Meuse a été installé par le conseil général de la Meuse en 1979. Présidé de droit par un représentant des collectivités locales, le conseil d'administration du CAUE comprend des représentants de l'Etat, des élus locaux, des professionnels de l'aménagement, de l'architecture et de la construction, des associations et des particuliers.

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Alors que la crise sanitaire semblait pouvoir être maîtrisée et que la vie d'avant redevenait possible, le démarrage d'une guerre sur le territoire européen dès le début de l'année 2022 remettait tout en question. La quantité de demandes accumulées depuis des mois a cependant maintenu une activité importante du CAUE jusqu'à l'été 2022. Au-delà, l'érosion des demandes d'intervention du CAUE est devenue sensible. L'avenir demandera une nouvelle fois du CAUE de faire la démonstration de sa capacité à s'adapter à un contexte en constante évolution et non prévisible.

Si le volume des conseils aux particuliers est resté proche de celui de 2021, le nombre de conseils aux collectivités a chuté de 25%, marquant là les inquiétudes face à l'avenir financier des collectivités et une entrée dans la seconde partie du mandat moins propices aux projets plus précoce qu'à l'ordinaire. Cette baisse de sollicitations a permis au CAUE de rattraper son retard, mais l'incite d'ores et déjà à se projeter dans un avenir différent, moins riche en conseils opérationnels, tourné davantage vers la sensibilisation en amont. Par sa neutralité et son implication permanente sur le terrain, le CAUE se met à disposition pour inventer des démarches concertées et des pratiques de médiation dans les domaines où la solidarité territoriale lui semble nécessaire.

Ainsi en va-t-il des conseils en matière de réhabilitation du bâti ancien. Le suivi des nombreux dossiers de particulier a mis en exergue la difficulté de nos concitoyens à se repérer dans le foisonnement des aides et dans les processus d'accompagnement pour arriver à définir ses propres besoins. Au risque d'en sortir pour traiter directement avec les entreprises, de faire les travaux par soi-même, voire d'abandonner les travaux souhaités et souhaitables. Le constat est amer face à l'énergie et les moyens financiers engagés par les pouvoirs publics. Le CAUE se pose en facilitateur dans le réseau des partenaires pour tenter d'améliorer le parcours de la rénovation énergétique.

Auprès des collectivités, le CAUE s'investit dans le programme Petites Villes de Demain et dans le label Petites Cités de Caractère. Il est associé à divers groupes de travail ou comités techniques, attestant ainsi de l'intérêt et de la pertinence de son approche au plus près des territoires et des acteurs locaux. Le CAUE anticipe les problématiques de demain en développant des outils de concertation pour réfléchir au devenir des églises ou à l'aménagement des villages.

Enfin, en sensibilisation auprès des plus jeunes, le CAUE leur offre de se familiariser avec un cadre de vie plus respectueux de l'environnement.



Frédérique Serré
Présidente du CAUE

LES MISSIONS DU CAUE DE LA MEUSE	4
BILAN ANNUEL 2022	5
CONSEILLER	
LES COLLECTIVITÉS	6
LES AUTRES	
PARTENAIRES	16
LES PARTICULIERS	18
FORMATION, SENSIBILISATION, INFORMATION	20
LA VIE DU CAUE	24

LES MISSIONS DU CAUE DE LA MEUSE

Les principes fondamentaux

Le CAUE fonde ses actions sur les 4 principes suivants :

- La **confiance**, par l'indépendance vis-à-vis des enjeux, notamment financiers,
- La **vision globale** par la pluridisciplinarité dans l'approche, l'analyse et le traitement des problèmes,
- La **dynamique des territoires** par la volonté d'animer un partenariat entre tous les acteurs de l'aménagement,
- La **recherche**, par l'innovation dans les méthodes et les démarches.

Le CAUE a pour mission de **conseiller, informer, sensibiliser, former**, à l'exclusion de la maîtrise d'œuvre. Il contribue à :

- Accompagner les collectivités et les particuliers qui le sollicitent pour tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement, dans la définition des objectifs, des conditions de réalisation du projet, dans le choix du concepteur, le suivi des études...
- Développer la sensibilité et l'esprit de participation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.
- Former les maîtres d'ouvrage, les professionnels et les agents des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.
- Enrichir divers projets et réflexions engagés par des partenaires.

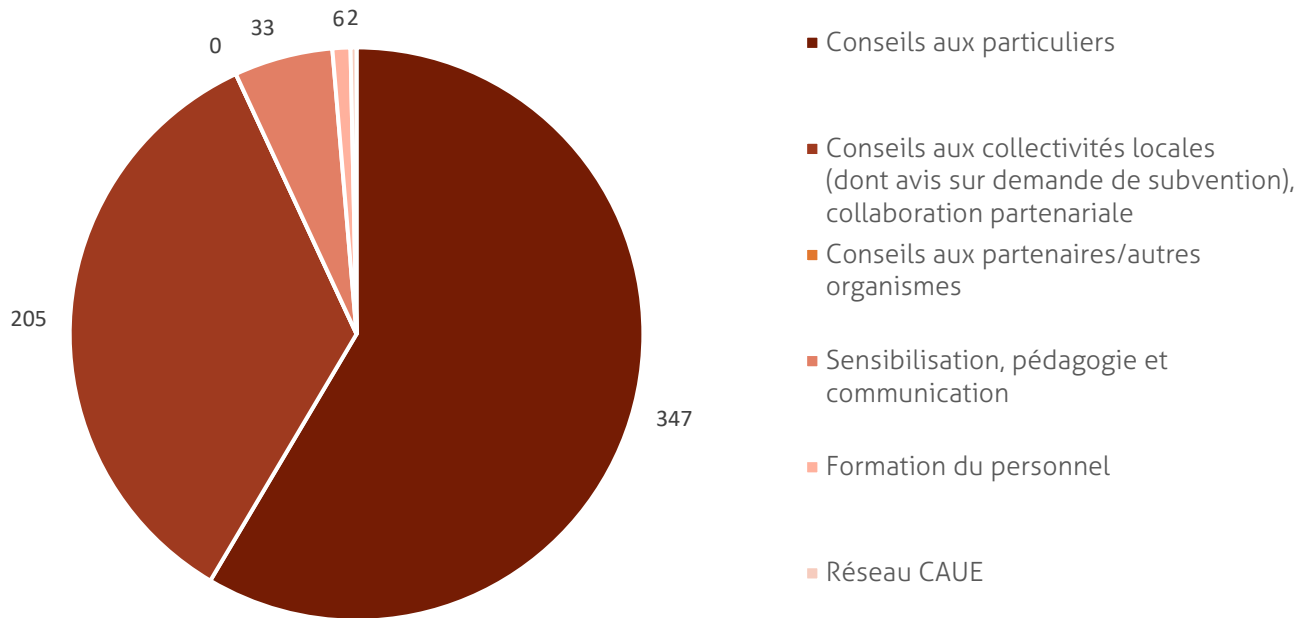
Le CAUE intervient également en assurant des missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage en aval des conseils simples, qui entraînent la signature d'une convention.

Le CAUE n'intervient que **sur demande**, mais peut s'auto-saisir d'une action culturelle de sensibilisation.

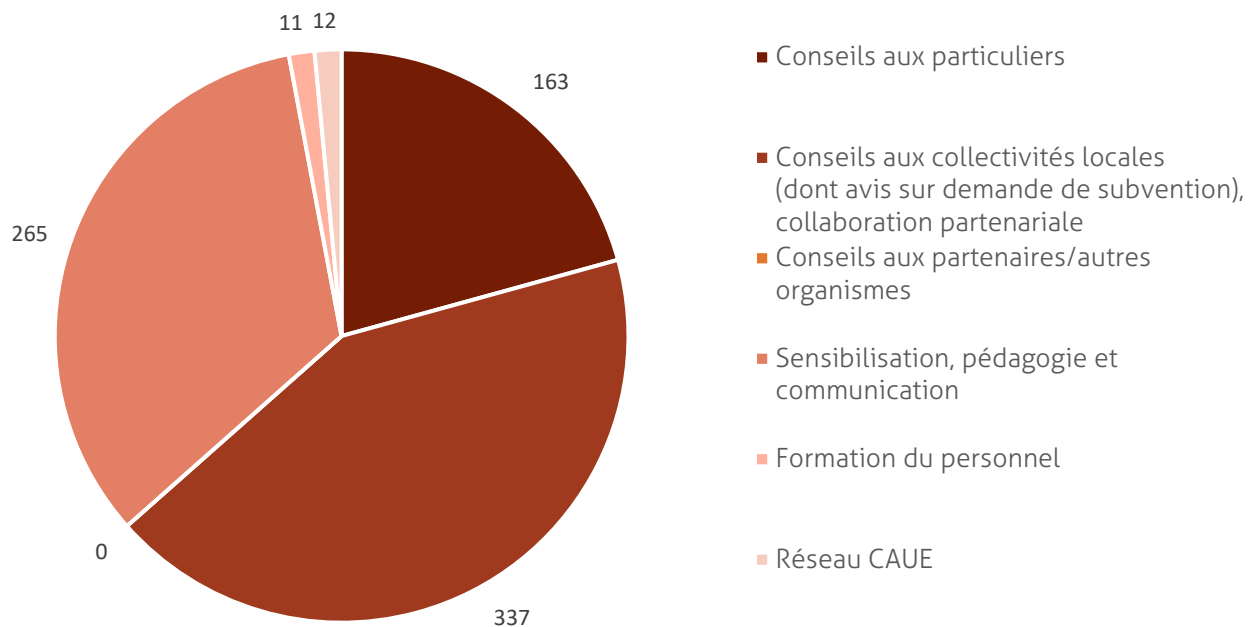


BILAN ANNUEL 2022

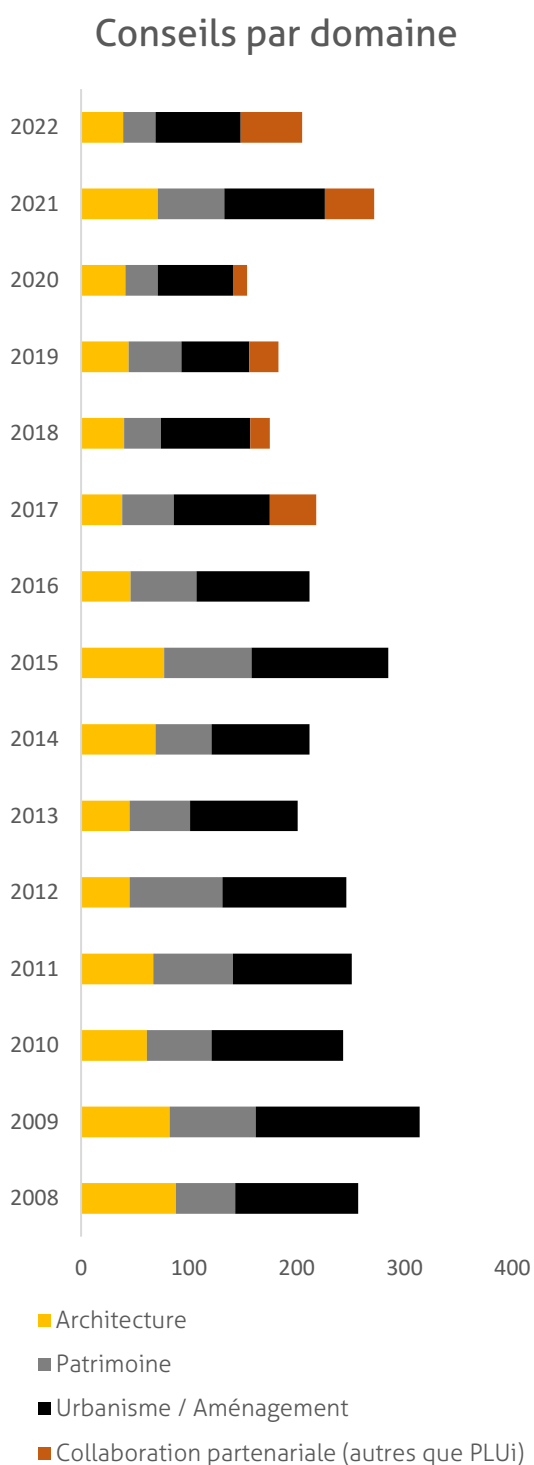
Nombre de conseils réalisés



Nombre de jours



CONSEILS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



2022

205
conseils et
collaborations
qui ont concerné

114
communes

6
codecom

En **architecture**, les interventions du CAUE consistent à définir un programme de réhabilitation de bâtiments publics existants (fonctionnalité, durabilité, respect de l'identité, cohérence, réglementation, coût, image...) ou à assister le maître d'ouvrage pour la programmation d'extension ou de création de bâtiments publics neufs. Elles préparent le maître d'ouvrage à la conception et à la réalisation de l'équipement qu'il devra confier à une équipe de maîtrise d'œuvre dans une phase ultérieure.

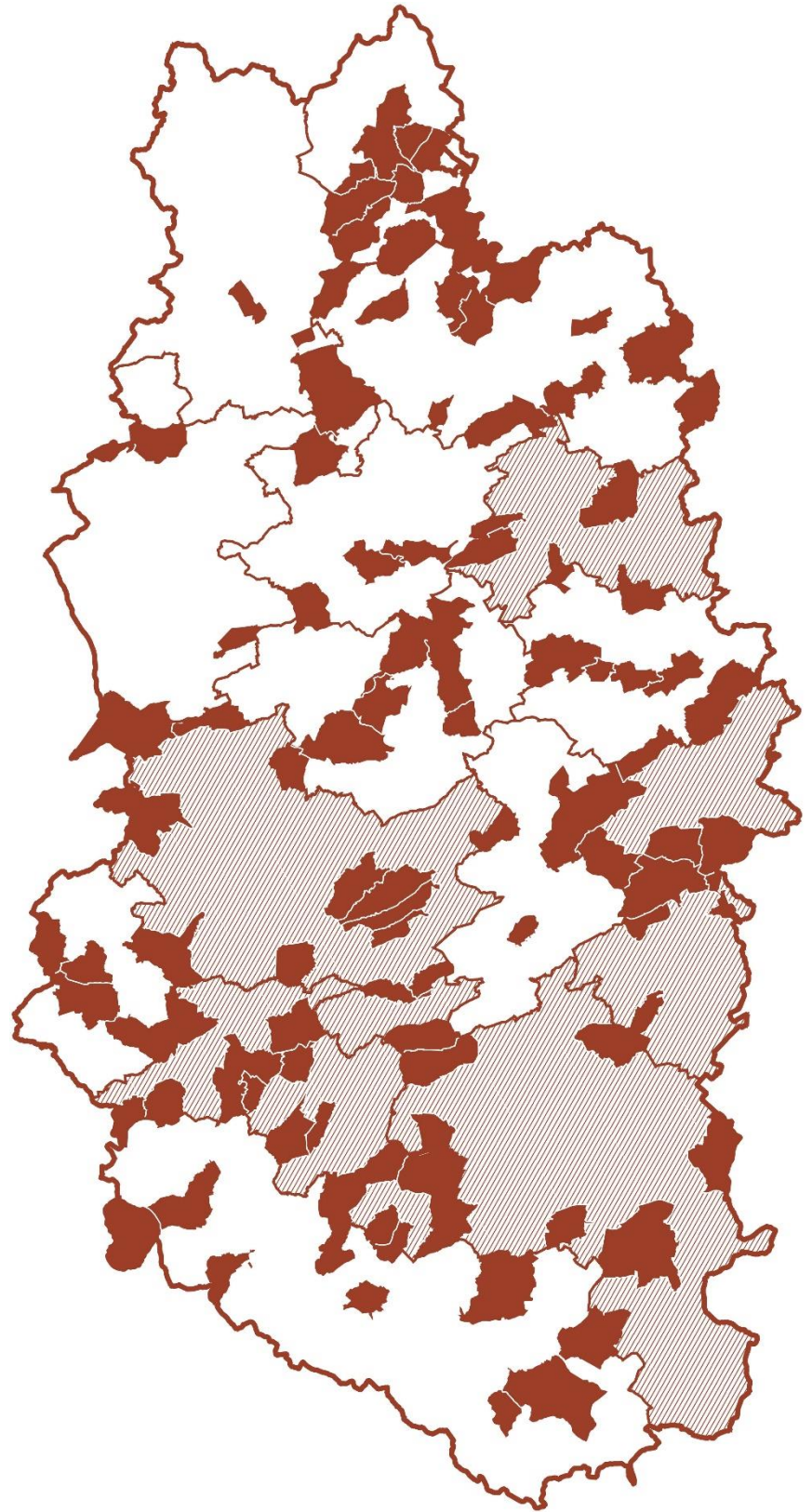
En matière de **mise en valeur et sauvegarde du patrimoine rural**, le CAUE donne des conseils architecturaux et techniques pour la restauration des petits édifices patrimoniaux non classés, qui par leur histoire et leur présence dans le contexte du village participent à l'identité locale. La restauration de ce type de patrimoine contribue également à la pérennité des savoir-faire locaux.

Pour la restauration d'ouvrages plus conséquents, comme les églises, ces conseils se font souvent en partenariat avec l'ABF, le Département, la Région et la Fondation du Patrimoine.

Dans la phase de réflexion préalable nécessaire à tout **projet d'aménagement urbain ou paysager**, le CAUE aide les collectivités à définir les choix visant à réaliser des espaces de qualité, répondant à des besoins identifiés, améliorant la fonctionnalité du site et les contraintes d'entretien, tout en respectant son identité. Il établit le programme d'aménagement et peut aider la collectivité à engager sa démarche de maîtrise d'œuvre.

Lors de **l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme**, le CAUE s'attache à participer aux réunions de concertation occasionnées par ces projets fondamentaux, mais aussi pour accompagner les collectivités sur des points précis touchant à la qualité future des communes, au respect du patrimoine, des paysages et de l'environnement.

Carte des collectivités concernées par un conseil en 2022



RÉNOVATION DU BÂTI ANCIEN

TRANSFORMATION DE GRANGES EN ÉQUIPEMENT COMMUNAL

Les communes de Longeaux et de Frémeréville-sous-les-Côtes ont sollicité le CAUE pour les accompagner dans la réhabilitation de bâti ancien et dégradé leur appartenant dans l'objectif d'accueillir des programmes mixtes.

Ces conseils posent les bases d'un cahier des charges pour la consultation en vue d'une rénovation globale (gros œuvre, réseaux, thermique) pour un programme d'Etablissement Recevant du Public (ERP) mixte (salle à usage multiple et administration).

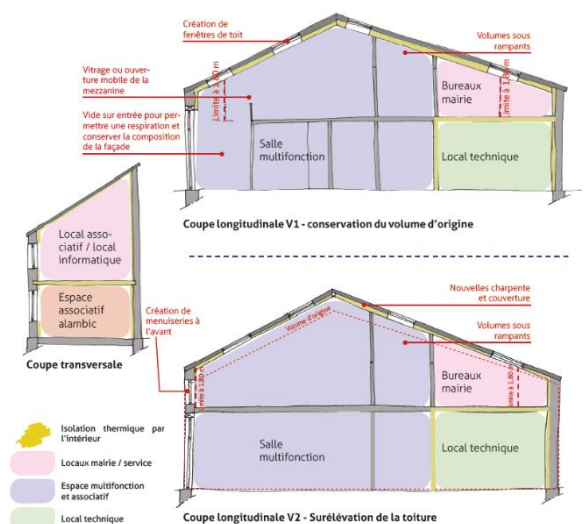
À Frémeréville-sous-les-Côtes,

l'ensemble étudié se compose de l'ancienne mairie-école en relativement bon état, accueillant le local technique de la mairie et l'alambic, et d'une ancienne grange très endommagée, offrant une façade rurale caractéristique du bâti rural meusien.

Le projet porte sur une rénovation globale de l'ensemble, avec mise en conformité pour accueillir des ERP, et d'une réflexion sur une restructuration des espaces intérieurs et sur les aménagements extérieurs afin d'y créer des stationnements. De nouvelles ouvertures pourront également être créées afin d'augmenter la luminosité intérieure, de fournir des nouveaux accès et donc augmenter le confort d'usage et la fonctionnalité.

Les enjeux du projet sont la revitalisation du village par suppression de ces bâtiments et création d'un lieu de lien social ouvert pour les habitants, la reconstitution d'une cohérence urbaine par la valorisation de l'architecture traditionnelle et des aménagements extérieurs sur l'arrière de la parcelle.

Images de référence de portes de grange vitrées (PVC, bois ou alu)



Le programme comprend un local technique, le local associatif du syndicat de distillation, des sanitaires PMR, les bureaux de la mairie, une salle multifonction, un local informatique et des stationnements.

Le CAUE a proposé deux versions d'aménagement ont été faite à la commune et indiqué une liste non exhaustive des interventions de gros-œuvre et de second-œuvre. Il apporte des points de contexte réglementaire, l'analyse du programme et sa faisabilité.

À Longeaux,

il s'agit d'un ensemble bâti uniforme de plain-pied qui offre une façade rurale authentique sur la place. Cette écriture architecturale comprenant une organisation traditionnelle du volume bâti avec une travée grange, une travée écurie et une travée logement, caractérise l'entrée du village. L'état général du bâti, fortement déradé, nécessite une intervention globale.

Le programme de la commune est de créer un Etablissement Recevant du Public mixte avec une boulangerie en franchise, un cabinet d'infirmière et une salle de convivialité en R+1, accessible de plain-pied depuis la rue de desserte haute de l'îlot. La différence de niveaux importante entre la Place et la rue permettent d'envisager des programmes aux accès indépendants. Un cheminement piéton derrière le lavoir relie la Place de l'Égayer à la rue JB Gillon.

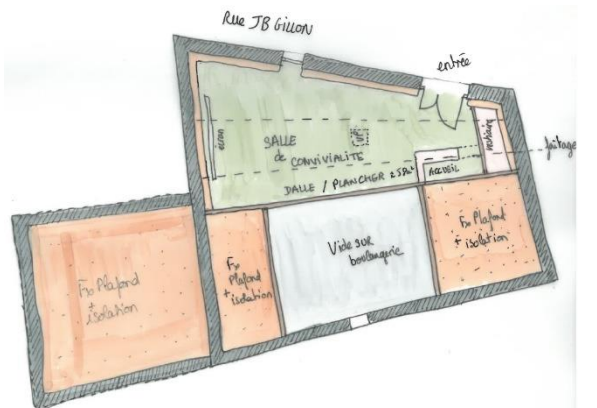
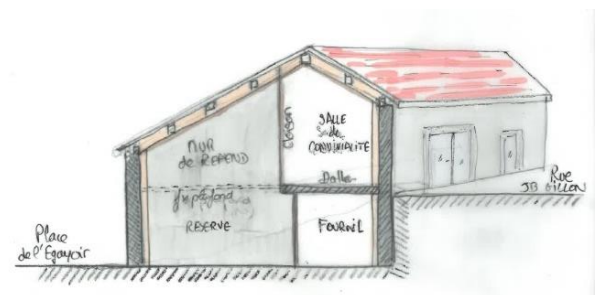
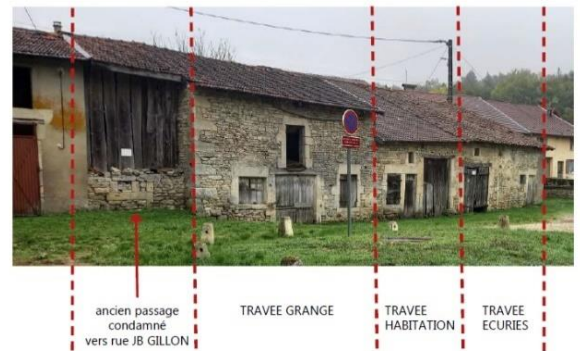
Le projet proposé permet de s'inscrire au maximum dans la typologie bâtie existante. Les accès principaux se feront depuis la place. Les ouvertures existantes seront conservées et attribuées aux nouveaux usages (accès service, livraison, vitrine, entrée boulangerie, entrée local infirmière). Le passage vers la rue Gillon sera réouvert. Un jardin public sera aménagé à l'arrière, dans la friche actuelle. Des ouvertures pourront être créées sur le jardin, offrant ainsi de la lumière naturelle aux pièces arrière.

Les enjeux du projet sont la revitalisation du village, la valorisation de l'architecture traditionnelle, la prise en compte des exigences ERP, un travail paysager à mener en amont sur la placette et le jardin clos à l'arrière, la restitution d'un chemin piéton à l'intérieur de l'îlot.

Le travail architectural sur le changement de destination et la réhabilitation de ces anciennes granges devra être mené par une équipe de maîtrise d'œuvre.



2/ETAT DES LIEUX
Relevé photographique - vues des extérieurs



AMÉLIORATION DU BÂTI ANCIEN ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES DE RAVALEMENT DE FAÇADES

Le CAUE s'inscrit dans les politiques publiques de soutien au ravalement de façades portées par les collectivités meusiennes, soit par l'élaboration de document de sensibilisation, soit par l'accompagnement technique auprès des porteurs de projet et des services d'instruction des demandes de financements.

Promoteur d'une qualité architecturale garante d'une identité territoriale, le CAUE s'est toujours impliqué dans les politiques de ravalement de façades portées par les collectivités. Il conforte son engagement auprès de nouvelles collectivités qui font appel à son intervention dans ce cadre (Ville de Saint-Mihiel, CC de l'Aire à l'Argonne, CA Meuse Grand Sud, Ville de Ligny-en-Barrois, Ville de Vaucouleurs, mais aussi par le renforcement de la conformité de la réalisation des travaux par les pétitionnaires.

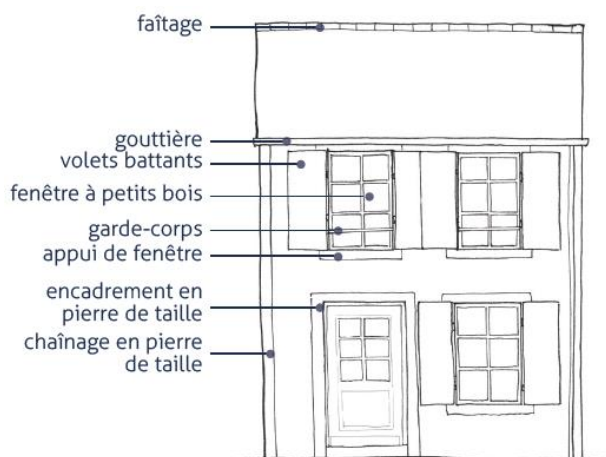
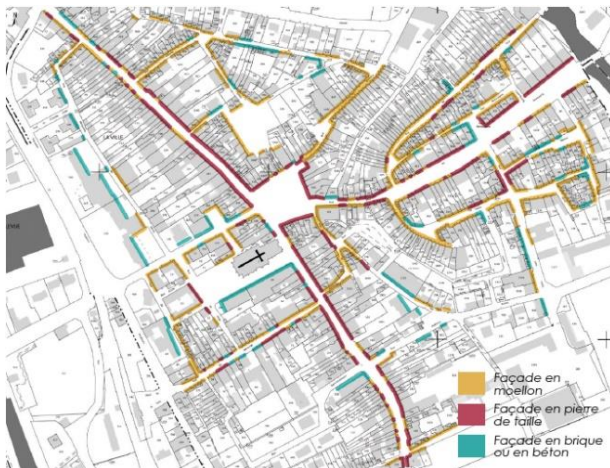
Positionné en conseil auprès des particuliers et de la collectivité, il assiste la Ville de Saint-Mihiel et de la CA Meuse Grand Sud dans le cadre d'une collaboration avec les collectivités participant au soutien financier et l'UDAP. Les dossiers des demandeurs sont étudiés au cours de comités techniques réunis régulièrement. Des visites de contrôles de conformité sont réalisées en fin de travaux afin de valider l'aide financière.



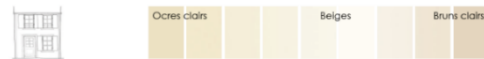
Dans le cadre de la démarche Petites Villes de Demain et de l'accompagnement d'une OPAH, les villes de Ligny-en-Barrois et de Vaucouleurs se sont rapprochées du CAUE pour bénéficier d'un outil d'aide à la valorisation des façades sous la forme d'un guide de sensibilisation des principes d'un ravalement requalifiant pour les villes.

La réalisation de ces guides de rénovation des façades a pour but de sensibiliser les habitants à la qualité de leur patrimoine, en leur offrant des conseils pour la réalisation ou la réfection de leur façade. Les modalités de choix des matériaux ou des couleurs diffèrent selon le type de façade et l'époque de construction.

Ces études conduites conjointement avec l'UDAP constituent dès lors un outil de référence définissant l'identité d'un lieu à travers ses caractéristiques architecturales et ses tendances chromatiques. Les guides sont accompagnés de fiches qui informent sur les techniques appropriées pour préserver le patrimoine, suggèrent des couleurs adaptées à la situation et à l'histoire de chaque type de bâtiment, dans le but de préserver le caractère de chaque ville.



Palette des enduits



Palette ponctuelle



LE DEVENIR DES ÉGLISES

ACTION DE CO-CONSTRUCTION

Cette réflexion étant partagée par de nombreuses petites communautés rurales et devenant un enjeu dans un contexte de restriction budgétaire, le CAUE s'est rapprochée de la commune d'Erneville-aux-Bois pour initier une démarche expérimentale

Le CAUE, comme facilitateur à la réflexion

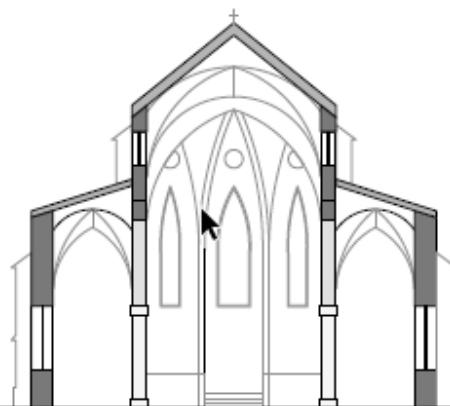
De sa fusion de 3 villages, la commune d'Erneville-aux-Bois a hérité de 3 églises pour seulement 155 habitants. Devant la charge financière que représentent aujourd'hui ces églises, la commune entreprend des travaux pour éviter des dégradations supplémentaires des édifices tout en ayant engagé avec le CAUE un travail collectif de réflexion sur le devenir de ses églises.

Ici, le CAUE se positionne en simple facilitateur. Il nourrit la réflexion collective à l'aide de diagnostics, en proposant des images de référence, en guidant dans le champ des possibles, en alertant sur les contraintes, en aidant petit à petit la communauté à entrer dans un processus de projet pour faire émerger une vision partagée sur le devenir des églises de la commune.

Le sujet est d'actualité, sensible, complexe. Il convient de prendre le temps, d'échanger avec tous les acteurs concernés, de donner à chacun la possibilité de s'exprimer.



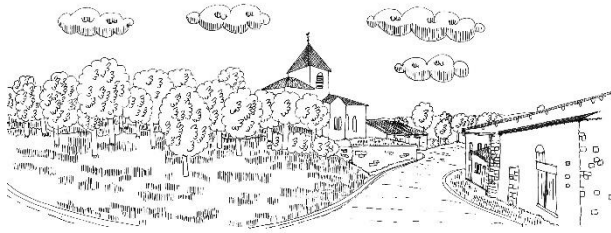
Coupe schématique transversale sur la nef



Coupe schématique transversale sur la nef et les collatéraux



Coupe transversale schématique de la nef



Comprendre, faire collectif, faire projet

La première étape est celle du recueil de la connaissance technique et vernaculaire pour sensibiliser chacun à son patrimoine et à son paysage, fondamentaux de l'identité, lecture plurielle et contextualisée du territoire, pour s'affranchir du regard purement technique. Cette première phase permet au CAUE de rassembler le matériau, de rencontrer les acteurs du territoire concernés, de s'immerger dans le contexte, de commencer à apprécier les différents points de vue.

Puis il s'agit de faire émerger les caractéristiques déterminantes des églises en matière de bâti, de lieu de vie et d'usages, de relever les éléments existants ou potentiels, porteurs de changement pour aller vers une co-construction d'une image partagée du projet. Dans le cadre d'un atelier réalisé in situ, le CAUE propose aux participants après un temps de visite des 3 édifices d'évaluer les items d'analyse des églises. Sous la forme d'un logo de couleur suivant une gradation qualitative, il est demandé à chacun selon son point de vue d'identifier les atouts et les points faibles de chaque édifice sur des thèmes suivants :

- Valeur historique et patrimoniale
- Intérêt architectural
- Impact dans le paysage proche et qualité des abords
- Etat des intérieurs et des décors
- État sanitaire des bâtiments et pathologies recensées
- Usages et bilan d'occupation
- Impact dans le paysage lointain
- Aspect sensible

Les points de vue individuels sont ensuite rassemblés sur un seul tableau pour dessiner ainsi une première vision collective de l'appréciation des églises du village. Il apparaît qu'une des églises est considérée comme la principale église du village, qu'une autre porte des valeurs sensibles importantes et que la troisième très peu.

COMPRENDRE SON TERRITOIRE			
Le temps du recueil			
Rassembler le matériau / évaluer			
	Eglise Saint Mansuy Ernecourt	Eglise Saint Paul Loxeville	Eglise Saint Rémi Domrémy-aux-Bois
Valeur historique et patrimoniale			
Qualité architecturale			
Qualité urbaine et paysagère			
Qualité des intérieurs et des décors			
Etat technique et sanitaire			
Fréquentation et usages			
Relation au paysage			
Aspect sensible			

Journées Européennes du Patrimoine - 18 septembre 2022 - Erzeville-aux-Bois
Quel devenir pour nos églises en ruralité ?

REQUALIFICATION DES VILLAGES CRÉATION DE STATIONNEMENTS APRES DÉMOLITION

Conseils et idées aménagement à Resson d'une zone de stationnement suite à la démolition d'une construction en cœur de village.

La commune a acquis dans le village une parcelle qui accueille une ancienne exploitation agricole avec un bâti orienté en front de rue, longée sur sa partie Nord par une venelle communale. Un verger communal prolonge la parcelle pour rejoindre un sentier à l'ouest.

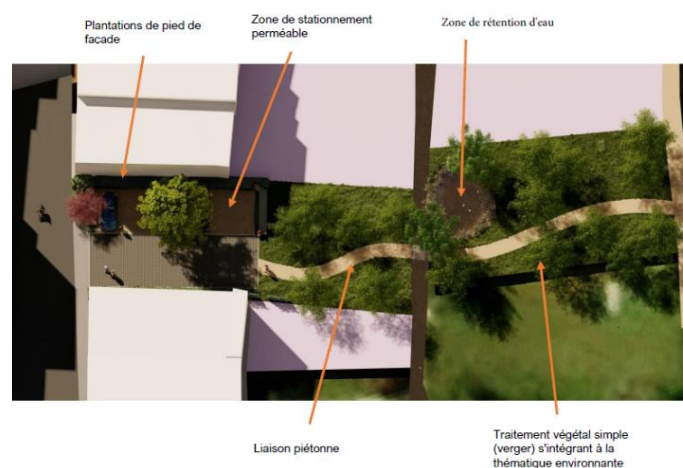
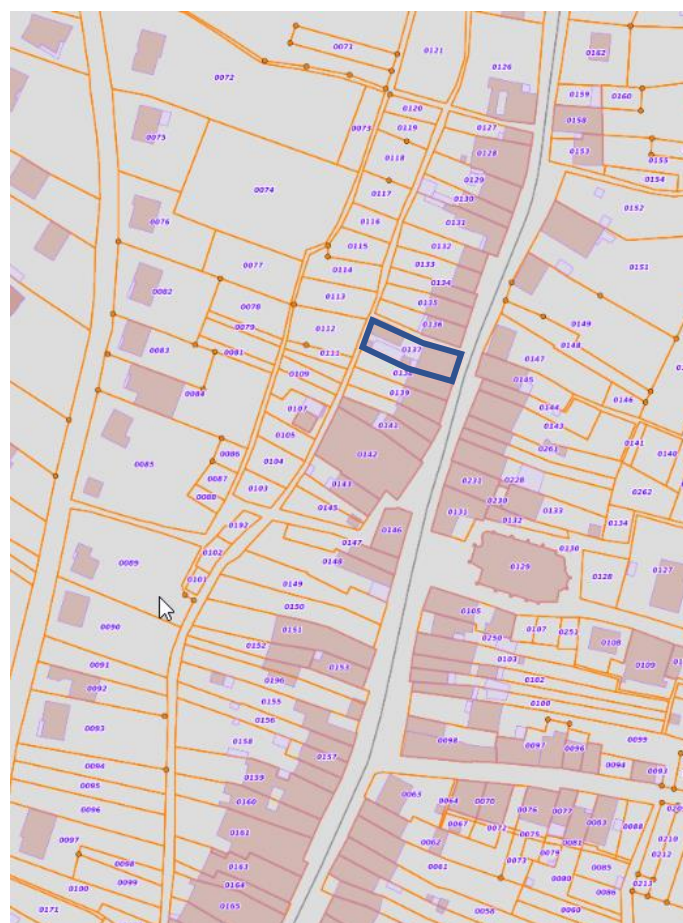
En manque chronique de stationnement par la configuration urbaine des lieux, la commune souhaitait créer une poche de stationnements dans la partie de la parcelle en contact avec la rue. A l'arrière de la parcelle débouchant sur un sentier communal, l'objectif est également de créer une liaison piétonne entre la rue et ce chemin de ceinture.

Après avoir acté la déconstruction de l'ensemble des bâtiments de la parcelle, le conseil municipal s'est entouré des conseils du CAUE 55 pour entamer une réflexion sur l'ensemble de la parcelle.

Le présent projet a donc pour ambition de :

- Déconstruire la totalité de la parcelle tout en conservant une continuité de front urbain sur rue,
- Travailler sur une petite zone de stockage ponctuelle de véhicules riverains libérant ainsi les faibles emprises de chaussée de la RD,
- Lier la rue au chemin de ceinture arrière afin de favoriser les déplacements piétons dans le village,
- Valoriser l'espace public et végétaliser,
- Réaliser une Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (zone de stationnement perméable...).

Le conseil est complété par une fiche de déminéralisation / infiltration des espaces publics.



Collaborations partenariales

- **Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse**
Comité de pilotage du PLUi.
Comité de pilotage de l'OPAH et OPAH-RU.
Commission dossiers ravalement de façades.
- **Communauté de Communes Côtes de Meuse - Woëvre**
Accompagnement PLUi.
Aide à la rédaction du cahier des charges
Analyse des offres. Audition des BE.
- **Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs**
Comité de pilotage OPAH RU.
Comité de pilotage Petites Villes de Demain.
- **Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne**
Comité de pilotage de bilan de l'OPAH du territoire.
Ateliers du PLUi.
- **Communauté de Communes du Pays d'Etain**
Accompagnement PLUi.
Aide à la rédaction du cahier des charges
Analyse des offres. Audition des BE.
- **PETR du Pays Barrois**
Comité technique du GAL.
- **Bar-le-Duc**
Réunion d'échange ville/UDAP/CAUE.
Comité de projet Cœur de ville.
- **Montmédy**
Comité de pilotage Petites villes de Demain.
- **Revigny-sur-Ornain**
Accompagnement du projet de territoire.
Comité technique Petites Villes de Demain.
- **Vaucouleurs**
Comité technique Petites Villes de Demain.
- **Etain**
Etude de revitalisation du centre-bourg.
Comité technique et comité de pilotage.
- **Saint-Mihiel**
Comité technique du programme de ravalements de façades.
Accompagnement au recrutement d'un chef de projet Petites Villes de Demain.
- **Dun-sur-Meuse**
Jury du concours restreint visant à retenir une maîtrise d'œuvre pour la construction d'un EHPAD.
- **Ligny-en-Barrois**
Jury du concours restreint visant à retenir une maîtrise d'œuvre pour la restructuration d'une école.
- **Bar-le-Duc**
Jury du concours OPH de la Meuse.
- **Association Petites Cités de Caractère**
Commission Petites Cités de Caractère : étude du dossier de la commune de Marville.
Réunion régionale annuelle à Saint-Mihiel.

CONSEILS AUX AUTRES PARTENAIRES

La pluridisciplinarité des professionnels du CAUE, leurs compétences et leur connaissance du territoire en font des **interlocuteurs privilégiés de nombreux partenaires publics et privés** qui sollicitent leur intervention dans leurs propres actions et réflexions : Meuse Attractivité, PNRL, CPIE de Meuse, Comité d'Histoire Régionale, associations locales, DDT, Chambre d'Agriculture, CCI, PETR, établissements scolaires, Maisons paysannes de France, ADEME, DREAL, Région, ...

De plus, le CAUE apporte régulièrement sa contribution au **Département** dans son rôle de maître d'ouvrage. Ses différentes directions associent les professionnels du CAUE aux projets et réflexions qu'ils engagent dans leurs champs de compétences respectifs.

Conseil départemental

■ Direction Territoires

Service Aménagement et Développement du Territoire

Participation à l'instruction qualitative de **23** dossiers de demande de financement sur des projets de collectivités susceptibles d'être éligibles

- à la politique d'aménagement et de développement du territoire au titre du « Fonds de cohésion territoriale » pour les projets d'intérêt local tels que le petit patrimoine, les réaménagements de bâti existant et les aménagements urbains ou du « Fonds grands projets » pour les projets structurants comme les maisons de santé, les salles polyvalentes, les équipements périscolaires, les garderies...
- à la politique du patrimoine au titre du « Fonds clos et couverts des édifices culturels non protégés » et pour tous les édifices, en complément de la DRAC, du « fonds pour le patrimoine protégé ».

Service Habitat et Prospective

En partenariat avec l'ANAH et les opérateurs (CMAL, URBAM conseil, SARL Henry), le CAUE accompagne la politique d'aide à la pierre du Département pour les propriétaires bailleurs et certains propriétaires occupants.

Le CAUE est membre de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat. Conseils aux porteurs de projets et avis sur dossiers : **23** projets ont bénéficié de visites et de conseils des architectes conseillers. Collaboration dans le cadre du rôle de personne publique associée du Département pour l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme locaux. Collaboration à la révision du PDH.

■ Direction Patrimoine bâti

Collège de Vaucouleurs : analyse des circulations et de l'espace public nécessaire en vue d'une division parcellaire avant réaménagement.

État

■ Préfecture

Le CAUE participe en tant que membre aux réunions des commissions suivantes :

- la *Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites*,
- la *Commission Départementale d'Aménagement Commercial* de la Meuse,
- la *Commission Départementale d'Aménagement Commercial* de la Marne ou de la Meurthe et Moselle sur des projets impactant la Meuse,
- la *Commission départementale d'aménagement cinématographique*
- la *Commission de Conciliation en matière de documents d'urbanisme*,
- la *Commission Départementale des Risques Majeurs*,
- le *Conseil Départemental de l'Habitat*,
- le *Comité local de cohésion des territoires*.

■ Direction Départementale des Territoires

Les architectes conseillers du CAUE sont sollicités pour des avis sur des projets dans le cadre de l'instruction qualitative des autorisations d'urbanisme.

Participation à la Réunion trimestrielle architecte, urbanisme et paysage en présence de la DDT, des architectes et paysagistes conseil et de l'ABF.

Participation à la préparation des notes d'enjeux de SCoT et PLUi (CA Meuse Grand Sud).

Participation et intervention à la journée des chefs de projet Petites Villes de Demain. Participation et intervention à la Journée ANCT à Commercy.

Echanges et présentation en sous-préfecture de Commercy de l'application de la loi Littoral aux communes bordant le lac de Madine, en vue de projets de développement de l'équipement touristique.

■ Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Collaborations mises en œuvre avec l'UDAP, tant sur des dossiers de conseil pour les projets privés et publics que pour des opérations de sensibilisation.

Partenaires régionaux

■ Union Régionale Grand Est des CAUE

Bâtiments agricoles / Région / GIPEBLOR

Participation à l'action « Utilisation du bois dans la construction agricole et intégration des bâtiments agricoles dans le paysage », en concertation avec la Chambre d'Agriculture de la Meuse, poursuivie finalement. En Meuse, 10 projets en 2021.

■ Maison de l'architecture de lorraine

Participation au conseil d'administration.

■ CAPP Grand Est

Membre du bureau, participation aux instances (bureaux, conseils d'administration et assemblée générale).

Partenaires nationaux

■ Fédération Nationale des CAUE

Adhérent à la Fédération Nationale, en 2021, le CAUE de la Meuse a participé à

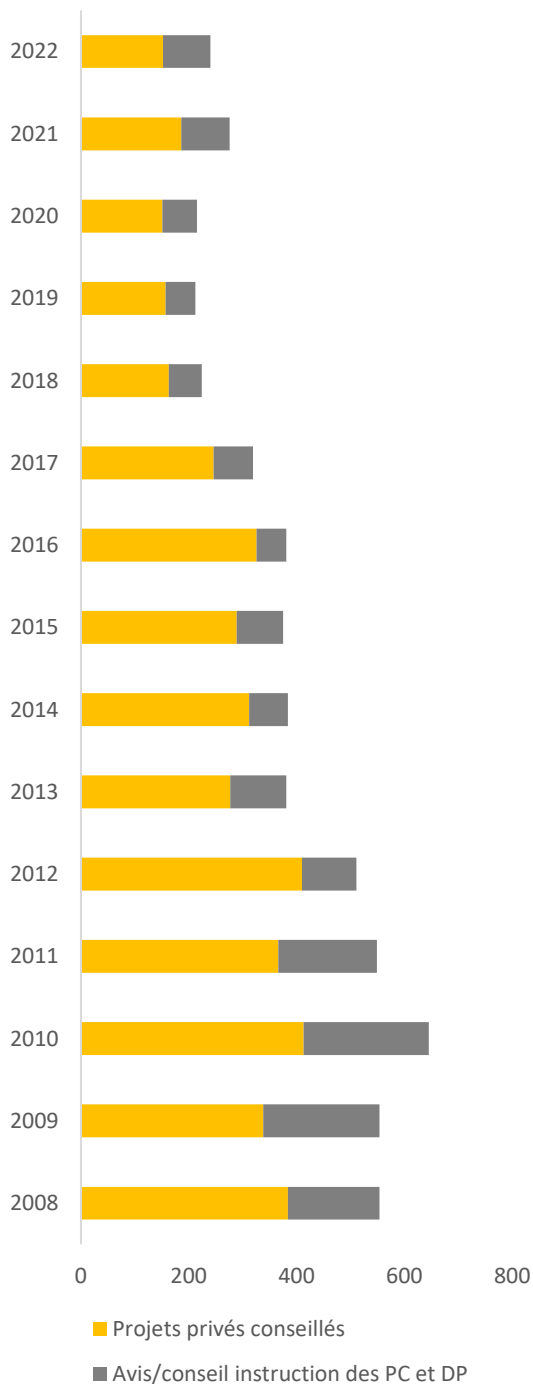
- L'assemblée générale de la FNCAUE.
- La Commission Technique Permanente.
- A la réflexion « le CAUE de l'après ».



2

CONSEILS AUX PARTICULIERS

Conseils aux particuliers



2022

347

conseils

259

conseils amont
aux particuliers

88

avis / conseil
instructions de
PC et DP

Le Conseil

L'aménagement du cadre de vie est l'affaire de tous. Même la plus modeste intervention participe à la qualité du paysage naturel ou construit. Chaque projet individuel prend une valeur collective à l'échelle du cadre de vie.

Consulter l'architecte du CAUE en amont du projet permet de bénéficier d'un éclairage nouveau et de se donner plus de chances de réussir son projet qu'il s'agisse de choisir un terrain, de réhabiliter une maison, d'aménager des combles, de réaliser un ravalement de façade, de créer un abri de jardin, une extension (garage, véranda...), de construire une maison individuelle (pavillon, construction bois, maison bioclimatique, bâtiment basse consommation...) ou de faire des économies d'énergie.

Les compétences des architectes conseillers sont croisées et s'appuient sur l'équipe pluridisciplinaire du CAUE de la Meuse : architectes, urbanistes, paysagistes.

Les conseillers sont également en contact avec les services instructeurs présents dans le département et interviennent dans les processus d'application des politiques conduites par des structures partenaires telles que le Département / ANAH, CDT, Intercommunalités, Chambre d'Agriculture...

Les architectes du CAUE sont confrontés majoritairement à des questions de réhabilitation de constructions existantes. Le respect du patrimoine est au cœur de nombreux projets. La performance énergétique est traitée dans le cadre d'une vision globale de chaque projet.

En 2021 :

- **Demandes directes**
152 conseils.
- **Services instructeurs**
88 contributions à l'instruction des permis de construire et déclarations préalables de travaux.
- **CMAL-SOLIHA – Sarl Henry – Urban Conseil**
67 projets de politique d'aide à la pierre.
- **Campagnes de ravalement**
 - Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne : **1** avis.
 - Communauté d'agglomération Meuse Grand Sud : Mise en place d'un partenariat d'assistance technique pour les dossiers de ravalement. **21** avis.
 - Ville de Saint-Mihiel : Mise en place d'un partenariat d'assistance technique pour les dossiers de ravalement.
- **Programme Gipéblor**
7 projets dans le cadre de l'action « Utilisation du bois dans la construction agricole et intégration des bâtiments agricoles dans le paysage », en concertation avec la Chambre d'Agriculture de la Meuse, poursuivie finalement.

3

FORMATION, SENSIBILISATION, INFORMATION

La Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'Architecture définit que « Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Le CAUE contribue ainsi, directement ou indirectement, à la **formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage**, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »

Pour accompagner l'évolution du cadre de vie et contribuer à préserver l'attractivité du département, le CAUE propose des actions pédagogiques dont la vocation est d'anticiper les besoins du territoire. Pour cela, il diffuse des informations dans ses domaines de compétences.

Patrimoine et paysage sont les thèmes récurrents, les plus représentatifs des caractéristiques locales. Cependant, le CAUE s'investit aussi dans les domaines de l'urbanisme, du développement durable, du bois dans la construction, de la création architecturale. Autant d'objectifs qui concourent à faire partager son expérience et sa culture, pour promouvoir la qualité de l'espace, préserver la cohérence, l'équilibre et l'identité des territoires dans le respect de l'environnement.



Les temps forts nationaux

■ Rendez-Vous aux Jardins

Parc des Luxembourg – Ligny-en-Barrois

Scolaires. Animation sur les murs en pierres sèches

Tout public. Stand de présentation de l'activité du CAUE, avec un focus sur les murs en pierres sèches.

■ Les Enfants du Patrimoine

Scolaires.

11 animations ont été proposées par les partenaires. 25 classes, soit 534 enfants ou jeunes, ont pu bénéficier d'une sensibilisation au patrimoine bâti ou naturel avec l'Association des Amis de l'Abbaye Notre-Dame-de-l'Etanche, l'Association Jovilliers Echanges et Culture, Meuse Nature Environnement, la Ville de Saint-Mihiel, l'association Gombervaux, Ecurey Pôles d'avenir, le musée de la Princerie, le Grand Verdun, l'office du tourisme de Montmédy, le musée de la bière de Stenay et le Département de la Meuse.

■ Journées Européennes du Patrimoine

Erneville-aux-Bois

Tout public de la commune

Avec 3 églises pour 170 habitants, si peu utilisées aujourd'hui mais toujours si prégnantes dans l'identité des territoires, la commune a initié une réflexion sur leur devenir.

Dans le cadre d'une démarche au long court, le CAUE a proposé un exercice participatif avec la population d'Erneville-aux-Bois dans le but de construire une vision collective : visite des 3 églises, suivie d'une collecte des appréciations sur chacune avant un temps d'échange.

■ Journées Nationales de l'Architecture

Service culturel du Grand Verdun – Charny-sur-Meuse

Scolaires

Appréhension de la technique du montage du mur en pierre sèche en montant un morceau de mur, suivi d'une réalisation de créations à partir d'éléments naturels de type "land art".

Tout public

Appréhension de la technique du montage du mur en pierre sèche en montant un morceau de mur.



Actions sollicitées par les partenaires

■ CPIE de la Meuse

Tout public. Panneau d'interprétation sur le patrimoine bâti du village.

■ Collège de Damvillers

Découverte de son environnement et de l'architecture

Découverte de mon cadre de vie.
L'architecture écologique de demain.
Comprendre la construction.

■ Collège de Fresnes-en-Woëvre

Découverte de son environnement et de l'architecture

Découverte sensible du village.

■ Ecole RPI Neuville-Chardogne-Laimont

Intervention dans la ville haute de Bar-le-Duc.

■ Ecole Louise Michel

Découverte de son environnement et de l'architecture

Découvrir son quartier ses principaux espaces et ses principales fonctions (école, parc, parcours régulier, etc.), se repérer.

■ Association Ouvrons l'Oeil

Découverte de son environnement et de l'architecture

Conférence "l'architecture traditionnelle meusienne".

■ Ecole de Seuil d'Argonne

"D'hier à demain, patrimoines en chantier dans le Grand-Est". L'eau dans le village.

Interventions dans le cadre de l'appel à projet de la DRAC.

■ Association des maires de Meuse

Rencontre des partenaires – Verdun
Stand de présentation du CAUE aux élus.

■ Association Gombervaux

La maçonnerie traditionnelle.

Conférence pour les Erasmus+ sur la rénovation du bâti ancien en Meuse.



- **Association L'Esparge**

La renaissance du passé.

Relecture de l'ancien village des Eparges détruit lors de la Première Guerre à travers des maquettes numériques 3D.

- **La rénovation énergétique des bâtiments**

Organisateur : CROA du Grand Est, à Ecurey (55)

2 personnes, 1 jours

Actions initiées par le CAUE

- **Atelier technique**

Maison des patrimoines – Montmédy

Tout public. "Mes façades. Pierres apparentes ou enduits ?"

- **Séminaire urbanisme**

Zéro artificialisation nette – Lacroix-sur-Meuse

Visite / présentation de l'étude sur la densification de l'îlot du château
Conférence débat "Rôle et responsabilité de l'élu local dans l'aménagement et l'urbanisme de demain" par Philippe Schmit.

Formation du personnel

- **Le confort d'été et d'hiver**

Organisme de formation : Classe 4.
Formateur : Vincent COLIATTI, ingénieur thermicien.
2 personnes, 2 jours.

- **Les enduits traditionnels ou pas**

Organisme de formation : Classe 4.
Formateur : David Merlier, Afolor.
2 personnes, 2 jours.

- **Journée d'information pour les CAUE du Grand Est**

Organisateur : CAUE 57.
- Marchés publics
- Gestions des eaux pluviales

- **Préparer sa retraite**

Organisateur : Malakoff Humanis, en visioconférence.
1 personnes, 1 jour.

- **Pour faire Cour**

Organisateur : CAUE 54, à Custine (54)
2 personnes, 1 jours.



4

LA VIE DU
CAUE 55

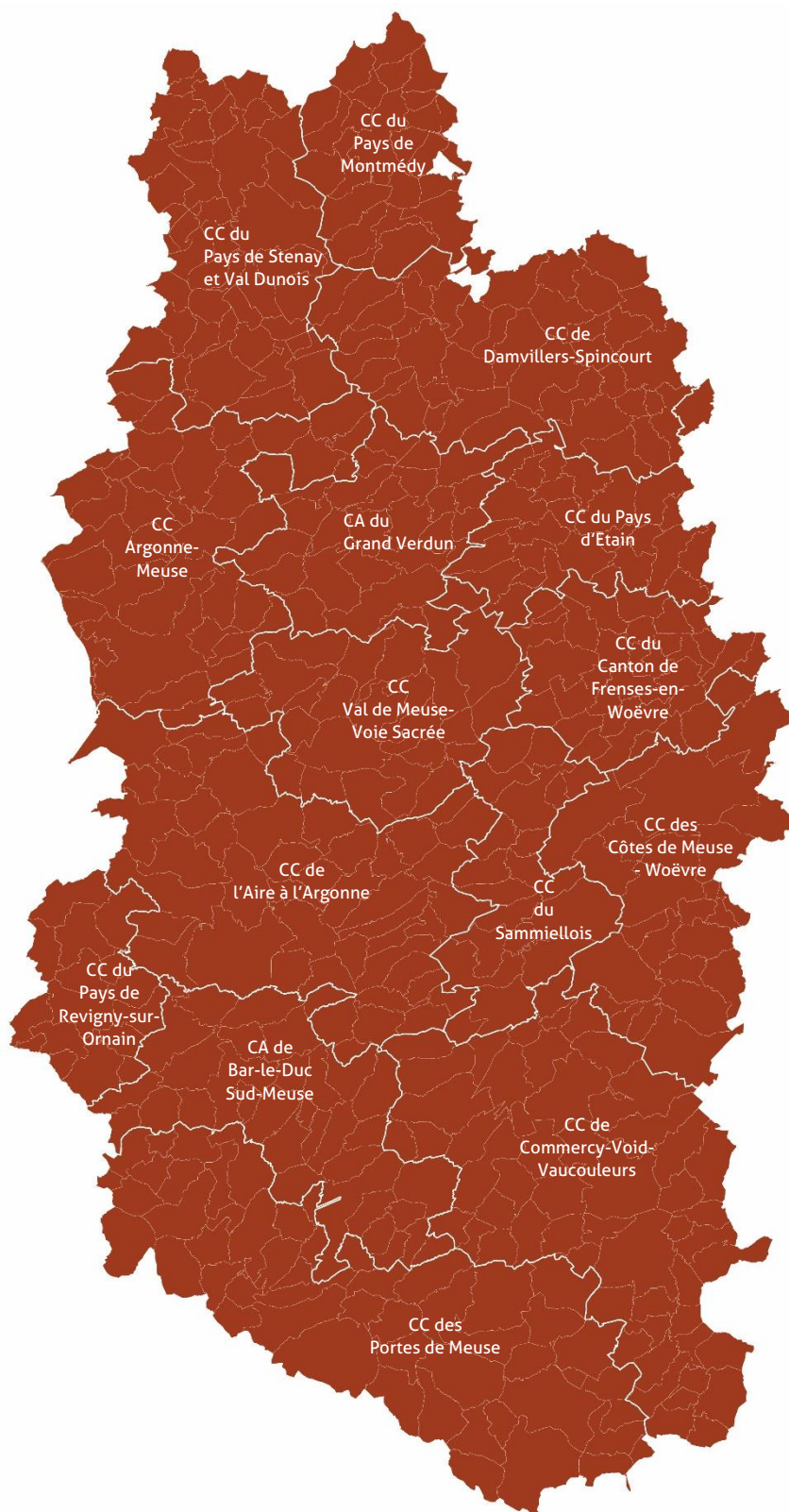
Les adhérents du CAUE

15 communautés de
communes et
la commune de Boulogny,

✂ 26 autres adhérents

Chambre d'Agriculture de la Meuse | Meuse Attractivité | Association des Familles de France – Verdun | EPF Grand Est | CMAL | FUCLEM | UDAF de la Meuse | Fédération du BTP de la Meuse | Maisons Paysannes de France – Meuse | OPH de la Meuse | PNRL | ADIL 54-55 | CPIE Meuse | Association des Maires de Meuse | Maison de l'Architecture de Lorraine | Amis de l'Eglise du Mont | Fondation du Patrimoine.

Marie Buffello | Denis Helmingier | Marguerite-Marie Poirier | Nicole Heintzmann | Hélène Sigot-Lemoine | Laurent Palin.



Bilan comptable 2022

Le bilan réalisé en 2022 donne un montant de recettes de 540 005 € pour un montant de dépenses de 488 300 €, dégagant une différence positive de 51 705 €.

Le CAUE 55 dispose de trois recettes principales

■ 1/ La taxe d'aménagement

Liée à la construction et à l'aménagement, la Taxe d'Aménagement (TA) s'applique à toute construction, à l'exclusion des constructions affectées à un service public ou d'utilité publique et la reconstruction à l'identique des bâtiments sinistrés.

Sa part départementale a été votée par le Département de la Meuse le 17 novembre 2011 au taux de 1,5%, dont 0,5% pour financer les activités du CAUE.

En 2022, le montant de la TA revenant au CAUE s'élevait à 212 047 €. Le rendement de la TA est en baisse après quelques années de stabilité en raison du contexte économique.

■ 2/ Une subvention du Département

Elle est attribuée pour compléter le rendement de la TA ainsi que pour le fonctionnement et les actions liées à la sauvegarde du patrimoine et à l'assistance paysagère et urbaine. S'y ajoute la mise à disposition de locaux et de moyens. Le montant de la subvention est dépendant du rendement de la TA.

En 2022, le montant de la subvention était de 174 190 €.

■ 3/ Les adhésions

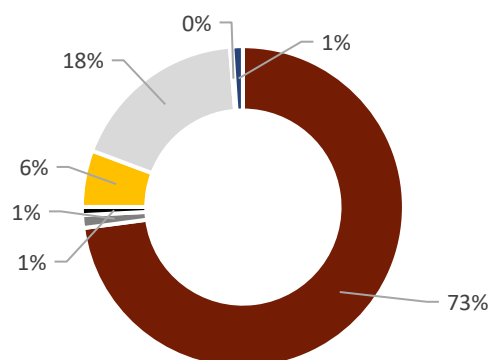
Elles proviennent principalement des 15 établissements de coopération intercommunale (EPCI) meusiens et de la commune de Boulogny, couvrant ainsi l'ensemble des communes du département. En 2022, le montant des adhésions était de 134 538 €.

■ Les conventions

Pour l'accompagnement des collectivités dépassant le simple conseil, le CAUE est amené à passer des conventions apportant une contribution financière pour la réalisation de l'étude.

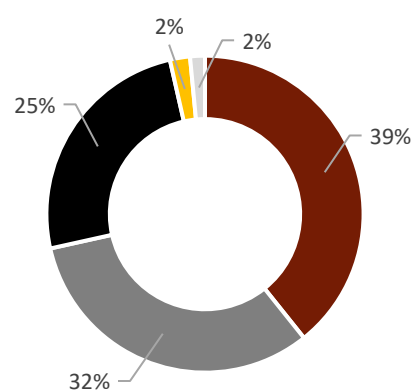
En 2022, les conventions ont rapporté 11 075 €.

Charges 2022 : 488 300 €



- Salaires et charges sociales
- Impôts et taxes
- Achat fournitures consommables
- Services extérieurs
- Autres services extérieurs
- Charges exceptionnelles et provisions
- Provisions pour amortissements et risques

Produits 2022 : 540 005 €



- Taxe d'Aménagement
- Subvention du Département
- Cotisations
- Prestations de service
- Autres

Le conseil d'administration

La composition du Conseil d'Administration est définie par les statuts-types communs à tous les CAUE, approuvés par décret en Conseil d'Etat.

■ Représentants de l'Etat

Nadia CORRAL-TREVIN
Cheffe de l'UDAP - Architecte des Bâtiments de France
Sylvestre DELCAMBRE
Directeur Départemental des Territoires
Thierry DICKELE
Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale

■ Représentants des collectivités territoriales désignés par le Département

Jean-Louis CANOVA
Conseiller départemental, maire d'Ancerville
Antoine COLLOT
Maire de Quincy-Landzécourt
Danielle COMBE
Conseillère départementale
Francis FAVÉ
Conseiller départemental, maire de Vaucouleurs
Isabelle JOCHYMSKI
Conseillère départementale,
Frédérique SERRÉ
Conseillère départementale,

■ Membres désignés par le Préfet en qualité de représentants des professions concernées

Nicolas MEHU
Représentant de la FFB Meuse
Mickaël VARNEROT
Représentant de la FFB Meuse
Cédric NICALIN
Représentant du CROA, architecte dplg
Agnès RIES
Représentant du CROA, architecte dplg

■ Membres désignés par le Préfet en qualité de personnes qualifiées

Henri GRAF
Administrateur du CPIE Meuse, Maire de Harville
Alain FERIOLI
Membre du comité syndical du Parc Naturel Régional de Lorraine, Maire d'Euville

■ Représentants élus par l'Assemblée Générale

Christelle BONTANT
Administrateur de la Chambre d'Agriculture
Marguerite - Marie POIRIER
Particulière
Pascal MENOUX
Représentant l'UDAF
Laurent PALIN
Particulier
Nicole HEINTZMANN
Particulier
Anne-Marie MERLIN
Représentant la Fondation du Patrimoine

■ Bureau

Frédérique SERRÉ
Présidente
Danielle COMBE
Vice-Présidente
Cédric NICALIN
Vice-Président
Alain FERIOLI
Trésorier
Anne-Marie MERLIN
Secrétaire

L'équipe

■ Les salariés

Catherine DUMAS
Directrice

Véronique CARRÉ
Assistante de gestion

Michel CAMPREDON
Architecte conseiller

Elisabeth GORISSE
Architecte conseiller

Charlotte LURAT
Architecte conseiller

Patrick SCHOUMACHER
Architecte conseiller

Mathilde SIGRIST
Architecte conseiller

Marine VALENTIN
Architecte conseiller



■ Les consultants

INTENSITES architectes - urbanistes
Pierre COLNAT

Agnès HAUSERMANN, architecte
urbaniste

Emmanuel PETIT, architecte dplg

Corine MANGIN, architecte dplg

Stéphane THALGOTT, paysagiste

Mickaël SURHOMME, paysagiste



55
— Meuse
c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

28 rue des Romains 55000 Bar-le-Duc
Téléphone : 03 29 45 77 68
contact@caue55.fr – www.caue55.fr